**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE D'AUTRAY**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**

# AVIS PUBLIC
# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 8 mai 2022 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 5 376 718 – 582 rue Principale**

La demande de dérogation mineure 2023-004 vise à autoriser la construction de deux serres tunnels en cour avant, à 35 mètres de la rue, alors que l'article 4.4 du règlement de zonage numéro 60-89-02 prescrit qu'aucun bâtiment complémentaire ne peut être implanté en cour avant.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace,
ce 20ième jour d'avril
de l'an deux mille vingt et trois.

Chantale Dufort
Directrice générale